et mieux équilibrées. Il ne peut donc y avoir qu'un mince chevauchement entre les ressources humaines et matérielles mobilisées pour répondre à ces deux besoins très différents.

Deux aspects de la sécurité

La sécurité canadienne revêt deux aspects principaux, selon qu'on l'envisage dans ses dimensions interne ou externe. Il y a d'abord la sécurité intérieure, à savoir la protection de la souveraineté, qui suppose le déploiement d'effectifs militaires chargés de surveiller et de faire respecter l'ordre, en particulier dans le Grand Nord et dans la nouvelle zone économique de deux cents milles. Les conflits qui surgissent dans ce secteur sont surtout de nature économique, juridique et politique. Puis il y a la sécurité extérieure, qui se traduit par l'appartenance à l'Alliance atlantique. Là, les règles du jeu sont plutôt politico-militaires et les activités prennent surtout la forme d'opérations communes destinées à dissuader l'adversaire d'attaquer.

Dans les deux cas, on peut soutenir que le Canada n'est pas en mesure d'agir unilatéralement, mais doit s'assurer l'appui d'autres États pour réaliser ses objectifs. Cela est évident dans le cas de l'OTAN. Ce peut l'être moins sur notre territoire, où, par exemple dans les affaires relatives aux conflits de juridiction dans l'Arctique, l'URSS peut devenir un partenaire. Non seulement le Canada doit traiter avec des partenaires différents selon le point de vue où il se place, mais la situation se complique encore davantage de par la position qu'occupent les États-Unis et l'Europe par rapport à lui. Certes, les États-Unis protègent le continent nordaméricain contre une agression étrangère, mais ils menacent en même temps de le dominer tout entier. Pour faire contrepoids à ce géant, le Canada a choisi la Communauté européenne, ou l'Europe des Neuf, comme l'un des partenaires à privilégier dans la mise en œuvre de la troisième option. Or, il se trouve que la Communauté est en majeure partie constituée d'États qui appartiennent eux aussi à l'OTAN et contribuent à ce titre avec les États-Unis à la sécurité canadienne.

Ainsi, le pays qui représente une menace économique pour notre souveraineté est aussi notre principal partenaire et allié militaire dans la défense de l'Amérique du Nord, tandis que l'allié possible dans l'Arctique, l'URSS, est aussi l'adversaire numéro un; les Neuf, choisis comme contrepoids économique, sont par ailleurs des alliés exigeants qui demandent en échange du lien contractuel un accroissement de notre contribution militaire en Europe. La liberté de manœuvre du Canada est donc très limitée: s'il veut contracter un lien économique avec l'Europe, il doit y affecter une plus grande partie de ses modestes ressources militaires, et dès lors renoncer à d'autres projets plus près de chez lui. En réalité, le Canada a dû déroger à la politique de défense qu'il avait élaborée en raison d'événements survenus en politique économique étrangère, et ce renversement aura très certainement, à long terme, de graves répercussions sur sa sécurité intérieure. Il est en quelque sorte prisonnier de ses dimensions, de sa richesse en ressources naturelles, de sa situation géographique entre les deux superpuissances, de sa population peu nombreuse et, finalement, de la faiblesse de sa structure militaire.

Priorité à l'OTAN

Jusqu'ici, le Canada n'a pas eu à se demander où mettre l'accent dans sa politique de défense; l'Alliance atlantique a toujours eu la priorité. Ce qui frappait dans le Livre blanc de 1971, c'était le nationalisme en contraste marqué avec l'internationalisme, en particulier celui de l'époque de Pearson. Aujourd'hui, cependant, il est nécessaire de faire un choix, compte tenu des tâches que doivent accomplir les forces armées et de leur relative faiblesse numérique, sans quoi les effectifs disponibles seront tellement disséminés que la présence militaire du Canada sera tout juste symbolique, aussi bien chez lui qu'à l'OTAN. Il importe de déterminer au plus tôt si les avantages du lien contractuel, avec les exigences militaires qu'il comporte, valent qu'on fasse fi de la menace que font peser sur nos ressources naturelles et notre souveraineté le gouvernement américain, certaines multinationales et une flotte soviétique toujours plus puissante.

Il ne s'agit pas ici de mettre en doute l'opportunité d'un lien économique avec la CEE, mais plutôt de se demander si le Canada est en mesure d'en assumer les conséquences militaires, lui qui tient par ailleurs à assurer sa souveraineté dans le Grand Nord et à faire respecter son droit dans la nouvelle zone économique de deux cents milles. Lorsque le principal allié est

Spécialiste en études stratégiques, M. Alasdair MacLaren est diplômé de l'Université d'Aberdeen et candidat à un doctorat en économique politique à l'Université de Toronto. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.